



LE DROIT DE VOTE, C'EST MAINTENANT!

**Un projet citoyen co-construit par et pour les personnes en
situation de handicap intellectuel**

Rapport final du projet avec référence 502

Rédigé par Sinigaglia Sabrina - Chargée de projets, études et formations fédération ANCREAI
sabrina.sinigaglia@ancreai.org

30 octobre 2020



Table des matières

Résumé du projet	3
1- Contexte	5
1.1 En guise d'introduction	5
1.2 L'accès au droit de vote interrogé	5
1.3 Un contexte en évolution	6
1.4 Un projet co-construit par et pour des personnes en situation de handicap intellectuel	7
1.5 Les objectifs du projet	7
2- La démarche de projet	8
2.1 Les actions engagées	8
2.2 La méthode mise en œuvre au niveau des actions engagées.....	9
Axe 1 : L'enquête	9
Axe 2 : Les outils opérationnels	11
La réalisation du guide papier : « Le vote pour tous »	12
Le développement du serious game « Nos droits aussi »	13
Axe 3 : Les actions favorisant l'autonomie au vote	15
Axe 4 : Les actions de communication et plaidoyer	16
3- Les résultats des actions engagées	16
3.1 Principaux résultats de l'enquête nationale	16
3.2 Les publics touchés par les actions du projet et leur participation	18
3.3 Les actions de plaidoyer à support de l'exercice du droit de vote	20
3.4 Les impacts du projet sur l'association Nous Aussi	22
4- Le bilan critique du projet	23
4.1 La conformité des résultats avec les objectifs	23
4.2 L'accessibilité du projet	25
4.3 Les difficultés et les obstacles non anticipés.....	25
Le calendrier révisé du projet.....	25
Les impacts financiers	26
Face aux difficultés des retombées positives.....	27
4.4 Aspects innovants et reproductibles du projet	28
5- Suite à donner au projet	29
5.1 Valorisation du projet	29
5.2 Plan de diffusion/communication des résultats.....	29



Résumé du projet

En 2019-2020, l'association d'autoreprésentation Nous Aussi a réalisé un projet « Le droit de vote, c'est maintenant ! ». L'objectif était de développer l'autonomie des personnes en situation de handicap intellectuel face au vote, et ainsi contribuer à leur accès à la citoyenneté.

Nous aussi s'intéresse depuis plusieurs années à la thématique du droit de vote des personnes en situation de handicap intellectuel. En effet, dans les échanges avec les adhérents, elle constate que ceux-ci rencontrent de nombreux obstacles pour voter. Au-delà des restrictions juridiques, la mise en œuvre effective du droit de vote pour ces personnes est freinée par les préjugés et les stéréotypes encore existants à leur égard. Aussi, il persiste un manque d'informations et connaissances au sujet du droit de vote et un manque de compréhension des messages des candidats.

Afin de supporter l'exercice de ce droit et la réalisation du désir de voter des personnes en situation de handicap intellectuel, Nous Aussi a souhaité mieux identifier les besoins des personnes pour ensuite proposer des solutions afin de développer l'autonomie des personnes en situation de handicap intellectuel face au vote, et ainsi contribuer à leur accès à la citoyenneté.

En 2019, une enquête nationale a été réalisée sur la réalité du vote pour les personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif. Les résultats de celle-ci ont montré que l'accessibilité au vote pour ces personnes peut s'améliorer en mettant en œuvre des actions autour du vote ainsi qu'en élaborant des outils opérationnels tels qu'un guide pour savoir pourquoi et comment voter et un *serious game* accessible en ligne pour s'entraîner au vote.

En février 2020, deux outils ont été mis à disposition des personnes : un guide papier en Facile A Lire et à Comprendre (FALC), « Le vote pour tous », et une application numérique de type *serious game*, « Nos droits aussi ». Le premier fournit toutes les informations relatives au vote ainsi que des outils pour aider les personnes en situation de handicap intellectuel à voter. La deuxième est centrée sur le droit de vote de ces personnes avec un focus sur leur participation aux élections municipales. Elle présente une série de mise en situation (vidéos ou animation), suivi d'une question à choix multiple.

Des actions concrètes autour du vote ont également été mises en œuvre en amont des élections européennes de 2019 et des élections municipales de 2020 : des ateliers d'entraînement au vote, un atelier de recherche d'informations sur les projets des candidats, une rencontre avec des candidats, etc.

La fédération ANCREAI a accompagné Nous Aussi sur un plan technique et méthodologique.

Le projet s'est appuyé sur un co-pilotage et une co-animation entre des membres des délégations locales de Nous Aussi et des professionnels du réseau des CREA. L'UNAPEI a accompagné les actions de plaidoyer et a participé aux actions de communication.

Ce projet a été à l'initiative des personnes en situation de handicap intellectuel elles-mêmes, pour leurs pairs confrontés aux mêmes difficultés. Il a été co-construit avec les personnes concernées afin de faciliter leur autonomie et leur possibilité d'autodétermination.

Avec une vision globale, Nous Aussi estime que les réalisations de ce projet peuvent être utiles à nombreuses personnes en difficulté face au vote, au-delà des personnes en situation de handicap intellectuel.



Liste des principaux sigles utilisés

ADAPEIM - Association Départementale de parents et Amis de Personnes handicapées mentales de la Meuse

AMF - Association des Maires de France

ANCREAI - Association Nationale des Centres Régionaux d'Études d'Actions et d'Informations, en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

APEI - Association de parents et amis de personnes handicapées mentales

ASBL - Association Sans But Lucratif

CIDPH - Convention internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées

CIH - Comité Interministériel du Handicap

CNH - Conférence Nationale du Handicap

CNCPH - Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

CREAI - Centre Régional d'Études d'Actions et d'Informations, en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

CVS - Conseil de la Vie Sociale

DGSG - Amicale des Secrétaires Généraux de mairie, des secrétaires de mairie et des Directeurs Généraux des collectivités locales et des E.P.C.I des arrondissements de Lille et de Dunkerque

ESAT - Etablissements et Services d'Aide par le Travail

ESMS - Etablissements et Services Médico-Sociaux

ESSMS - Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux

FALC - Facile à lire et à comprendre

FSE - Fonds social européen

IMPRO - Institut Médico Professionnel

MAS - Maison d'Accueil Spécialisée

MJPM - Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

PCH - Prestation de Compensation du Handicap

UNAPEI - Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes handicapées mentales et de leurs amis



1- Contexte

1.1 En guise d'introduction

La France, en ratifiant la Convention internationale relative aux droits des Personnes Handicapées (CIDPH) en 2010, s'est engagée à assurer la protection des droits des personnes en situation de handicap dans sa législation, ses politiques et ses programmes. Ainsi, un processus de transformation de la société française se déploie afin d'offrir des réponses et des solutions inclusives à toutes les personnes en situation de handicap sur la base de l'égalité avec les autres.

Dans ce cadre, la participation à la vie politique et publique est un levier essentiel de la pleine inclusion des personnes en situation de handicap dans la société.

L'inclusion sociale des personnes en situation de handicap repose également sur leur capacité à s'auto-représenter afin que leurs voix soient entendues lorsque son prise des décisions qui les concernent. C'est dans cette perspective qu'a été fondée, en 2012, Nous Aussi, seule association nationale d'auto-représentants pour les personnes handicapées intellectuelles. Nous Aussi et ses adhérents mettent en œuvre tous les moyens nécessaires à la reconnaissance et à l'exercice des droits des personnes en situation de handicap intellectuel.

Les adhérents de Nous Aussi s'intéressent à la vie publique et à l'organisation de la vie en société et entendent exercer leurs droits de citoyens en donnant leur avis sur des sujets politiques et en choisissant les représentants qui vont décider de leur avenir.

À travers l'exercice du droit de vote, les personnes en situation de handicap peuvent ainsi accomplir un acte citoyen et défendre leurs droits. Pour pouvoir y accéder, deux aspects sont à prendre en compte : l'accès juridique et l'accès "réel".

1.2 L'accès au droit de vote interrogé

Jusqu'en mars 2019, l'article L. 5 du code électoral donnait pouvoir au juge de statuer, sur avis d'un médecin, sur le maintien ou la suppression du droit de vote des personnes placées sous tutelle. Cet article a été abrogé par l'article 11 de la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

Il s'agit d'une avancée juridique considérable en faveur de la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap.

Toutefois, **au-delà de l'important aspect juridique, Nous Aussi estime essentiel de s'interroger sur la question plus large de la réalité de l'accès au vote de toutes les personnes en situation de handicap intellectuel.**

Cette interrogation a été soulevée en novembre 2018, lors du congrès de l'association Nous Aussi qui portait sur la thématique du droit de vote.

Dans les échanges avec les adhérents, Nous Aussi a constaté que nombreux obstacles d'ordre technique, social et psychologique entravaient le désir et le droit de voter pour les personnes en situation de handicap intellectuel.

Afin de supporter l'exercice de ce droit et la réalisation du désir de voter des personnes en situation de handicap intellectuel, **Nous Aussi a souhaité mieux identifier les besoins des personnes pour ensuite construire des outils afin de développer l'autonomie des personnes en situation de handicap intellectuel face au vote, et ainsi contribuer à leur accès à la citoyenneté.**

Une étude, publiée en mars 2018 par l'observatoire national des aides humaines de l'association HANDEO, montre l'importance d'un accompagnement adapté pour « *favoriser les pratiques de vote* »



des personnes handicapées »¹. Des personnes formées à ce type d'accompagnement peuvent faciliter la compréhension des démarches, des documents de vote, etc. pour ces personnes. Un guide, paru en octobre 2018, accompagne les résultats de cette étude en se centrant sur l'apport des aides humaines pour favoriser l'accès au vote des personnes handicapées², auquel Nous Aussi a participé à l'élaboration.

En plus de ces apports, le projet s'est appuyé sur un processus de capitalisation d'autres initiatives qui ont permis dans les dernières années de diffuser des supports adaptés et d'enrichir les connaissances du sujet (l'affiche « Je vote !! » réalisée par Nous Aussi et l'amicale des DGSG Lille-Dunkerque, le livret « Pour tout savoir sur les élections » en FALC³ du CREAL Hauts-de-France, le site Cap'acité).

Ainsi, le projet porté par l'association Nous Aussi a visé à compléter et mutualiser ces supports. En particulier, le projet poursuivait les objectifs suivants :

- Réaliser une étude faite par les personnes en situation de handicap elles-mêmes ;
- Cibler son étude sur le handicap intellectuel ;
- Construire des outils utiles pour développer l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap intellectuel.

1.3 Un contexte en évolution

Les questionnements à la base du projet de Nous Aussi ont été confirmés dans le rapport de mars 2019 de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, Catalina Devandas-Aguilar, suite à sa visite effectuée en France du 3 au 13 octobre 2017.

En effet, elle souligne qu'au-delà des restrictions juridiques, la mise en œuvre effective du droit de vote pour les personnes handicapées, en particulier celles présentant un handicap intellectuel, est altérée par les préjudices et les stéréotypes encore existants à leur égard. Elle attire l'attention sur l'importance d'assurer l'accès des personnes handicapées à l'information, à la communication et d'améliorer leur participation politique.

Ces points de vigilance ont soutenu la démarche participative du projet portée par Nous Aussi, qui avait pour objectif la construction, par des personnes en situation de handicap intellectuel, et avec le soutien de divers professionnels, d'outils pour développer leur pouvoir d'agir de citoyens ayant non seulement le droit, mais surtout le désir de voter.

L'abrogation de l'article L. 5 du code électoral en mars 2019 a apporté aussi une assise juridique pour étayer les différentes actions de ce projet.

Cette évolution législative a été intégrée dans l'ensemble du projet avec :

- 1) Un focus dans le cadre de l'application numérique et du guide papier ;
- 2) Le déploiement d'actions spécifiques à destination des acteurs de la protection juridique des majeurs dans les Hauts-de-France (outils d'information à destination des majeurs protégés, des associations tutélaires et des services d'information et de soutien aux tuteurs familiaux) ainsi que l'accompagnement par les délégations Nous Aussi de leurs adhérents sous mesure de protection juridique afin de les sensibiliser au fait qu'ils avaient bien le droit de voter et devaient pour cela s'inscrire sur les listes électorales.

¹ http://www.handeo.fr/sites/default/files/upload-files/OBS_Etude_VoteAidesHumaines_Synthese_1.pdf

² http://www.handeo.fr/sites/default/files/field-files/OBS_Guide_Pratique_de_Vote_Handicap_17-10-2018_Web.pdf

³ Facile A Lire et à Comprendre



1.4 Un projet co-construit par et pour des personnes en situation de handicap intellectuel

Le projet s'est articulé autour de la participation des personnes en situation de handicap intellectuel à chaque phase du projet et notamment dans la phase de conception, mise en œuvre et évaluation des actions menées.

L'idée forte est que les personnes concernées détiennent le savoir pour élaborer des outils efficaces pour répondre à leurs besoins et attentes concernant la réalisation de leur droit de vote. Le travail en synergie avec différents professionnels les supporte dans ce processus.

Ainsi, le projet s'est appuyé sur un co-pilotage et une co-animation entre les représentants de Nous Aussi et les conseillers techniques de la Fédération ANCREAI (Association Nationale des Centres Régionaux d'Études d'Actions et d'Informations, en faveur des personnes en situation de vulnérabilité). L'apport des professionnels de la Fédération ANCREAI a été technique et méthodologique, au service de l'association Nous Aussi. Il a permis au Conseil d'administration de Nous Aussi de mettre en œuvre ses objectifs en proposant une architecture du projet, en facilitant la logistique et l'animation des différentes phases, et en accompagnant l'écriture des travaux.

Le projet a intéressé l'ensemble du territoire national bien que les différentes actions menées se soient appuyées sur certaines délégations territoriales de l'association Nous Aussi situées plus particulièrement dans les régions Bretagne, Nouvelle Aquitaine, Ile-de-France, et Hauts-de-France. Ainsi, les CREAL de ces régions y ont travaillé en synergie sous la coordination nationale de l'ANCREAI. Le choix de ces régions s'est basé d'une part sur l'intérêt et la volonté de s'engager des membres de ces délégations locales de Nous Aussi, et d'autre part, sur l'expérience de ces CREAL concernant les actions envisagées.

L'**UNAPEI** a apporté son expertise sur certains aspects, la mobilisation de son réseau associatif et accompagné les actions de plaidoyer liées au projet. Elle a participé également aux actions de communication.

D'autres acteurs ont participé de manière active au projet :

- Les mairies (élus et employés)
- L'Association des Maires de France (AMF)
- Les gestionnaires d'Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)
- Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- Les proches parents

1.5 Les objectifs du projet

S'appuyant sur un travail partenarial important (Annexe 1), réunissant des acteurs d'horizons différents autour de membres de l'association Nous Aussi représentant les personnes en situation de handicap intellectuel, le projet se propose d'allier leurs compétences spécifiques et complémentaires pour mettre en œuvre les objectifs suivants.

Objectifs du projet
1. Mieux connaître la réalité du vote pour les personnes en situation de handicap intellectuel <u>Solution envisagée</u> : réalisation d'une enquête pour établir un état des lieux de la situation de ces personnes face au vote aujourd'hui
2. Favoriser pour les personnes concernées l'autonomie face au vote et leur pouvoir d'agir dans la mise en œuvre de leur droit de vote

Solutions envisagées : réalisation d’actions concrètes avec les accompagnants et les mairies et construction d’outils opérationnels pour aider les personnes avant et après les élections, pour expérimenter des modalités d’accompagnement au vote pour ces personnes

3. Sensibiliser les différents acteurs concernés par le droit de vote, et au-delà l’ensemble des citoyens, sur le vote des personnes en situation de handicap

Solutions envisagées : mise en œuvre d’actions de communication et de plaidoyer

2- La démarche de projet

2.1 Les actions engagées

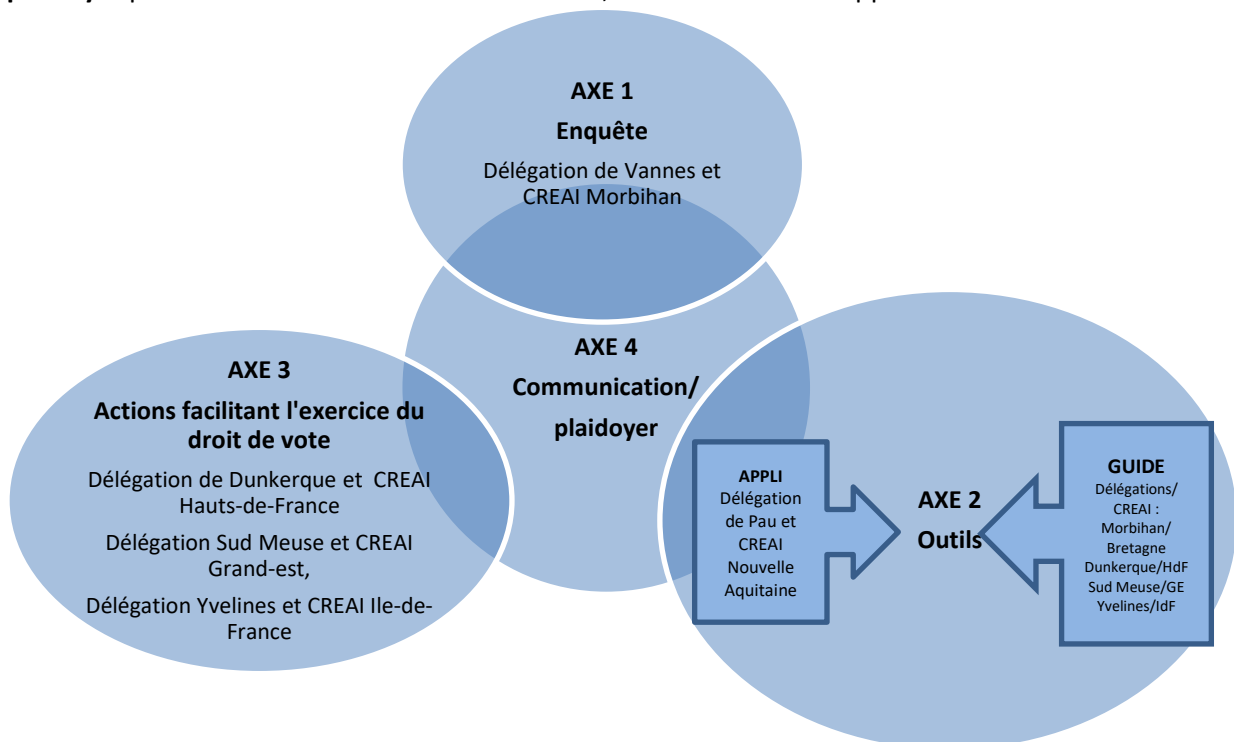
Le projet s’est décliné en plusieurs axes de travail et a comporté la mise en œuvre de nombreuses actions. Dans différentes régions, des CREAL se sont mis au service de délégations locales de Nous Aussi déjà impliquées sur le sujet pour les aider à donner vie à ce projet. Ainsi, des groupes de travail composés de conseillers techniques des différents CREAL et de personnes en situation de handicap intellectuel se sont constitués.

Le premier axe a consisté à essayer de définir, dans le cadre d’une **enquête statistique**, les attentes et les besoins des personnes en situation de handicap intellectuel pour faciliter l’accès au vote.

Un deuxième axe a été dédié à la réalisation d’**outils opérationnels** pour faciliter l’exercice du droit de vote pour ces personnes. Ainsi un groupe de travail a élaboré un guide pratique en Facile à lire et à comprendre (FALC), publié par Nous Aussi, sur les élections. Un autre groupe de travail s’est attelé à la création d’une application numérique, en accès libre sur le site de Nous Aussi, qui permet aux utilisateurs de tester leurs connaissances de façon ludique, de simuler des situations de vote et d’accéder à différentes ressources.

Un troisième axe du projet a été consacré à la mobilisation de l’ensemble des protagonistes supposés aider, accompagner et encourager les futurs électeurs ainsi qu’à la mise en œuvre d’expérimentations de **mise en situation facilitantes** pour les personnes en situation de handicap intellectuel.

Pour finir, un quatrième axe transversal a concerné le déploiement d’**actions de communication et plaidoyer** par l’association Nous Aussi et l’UNAPEI, avec l’ANCREAI en appui.

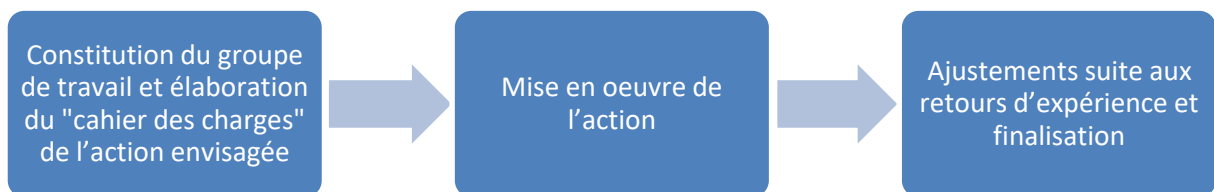


2.2 La méthode mise en œuvre au niveau des actions engagées

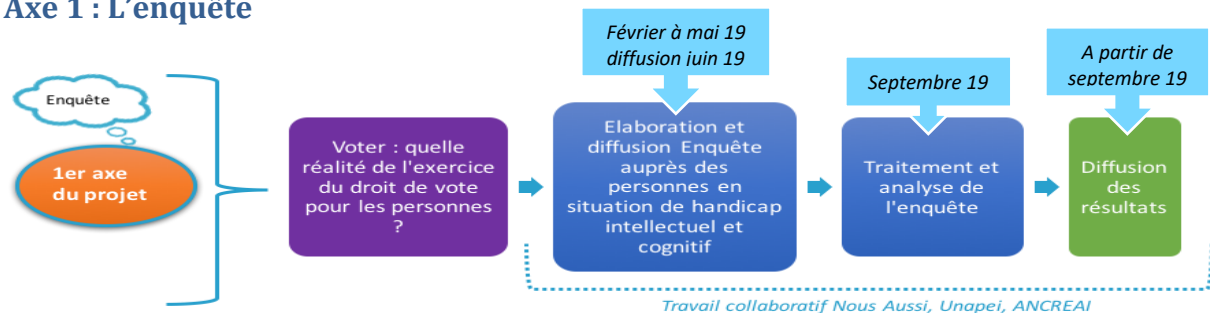
Pour la réalisation des axes 1,2 et 3 du projet, une base commune a été réfléchi afin de veiller à la cohérence globale du projet et d'assurer le travail de co-construction entre les professionnels des CREA et les personnes en situation de handicap intellectuel membres de Nous Aussi.

Ainsi des groupes de travail ont été envisagés pour déployer chaque axe du projet. Chaque groupe était constitué en moyenne de 6-8 membres des délégations locales de Nous Aussi et d'1 ou 2 professionnels des CREA des régions concernées. Le co-pilotage de ces groupes a été conjointement assuré par un professionnel d'un CREA et un représentant d'une délégation locale de Nous Aussi (annexe 2, partie 3 – L'équipe projet).

Ces acteurs ont travaillé en moyenne sur trois temps et avec des objectifs à court, moyen et long terme. Des personnes de soutien⁴ ont co-animé les séances de travail et/ou les séances en intersessions à distance avec les professionnels des CREA.



Axe 1 : L'enquête



Constitution du groupe de travail collaboratif pour élaborer le questionnaire

Les deux professionnels du CREA Bretagne ont rencontré la délégation locale Nous Aussi et une personne de soutien pour présenter le projet et définir ensemble la méthode de travail.

A l'issue de cette première rencontre, les représentants de la délégation Nous Aussi de Vannes et d'Auray se sont engagés à présenter le projet en réunion de délégation.

Ils ont ainsi pu mobiliser des volontaires supplémentaires pour travailler sur le projet.

Phase exploratoire via focus group

Objectifs

- Identifier les questions à poser au regard des difficultés rencontrées et des attentes des personnes concernées ;
- Identifier les réponses possibles à ces questions afin de proposer des questions fermées.

⁴ Un professionnel (par exemple : d'un établissement ou service social ou médico-social), un parent d'une personne en situation de handicap peuvent être des personnes de soutien.



Méthodologie

- Animation de focus group avec des représentants de la Délégation Nous Aussi du Morbihan

4 réunions d'une durée de 2 h 30 organisées en deux temps

- Un premier temps de travail en sous-groupe co-animé par les 2 Conseillères techniques du CREAL Bretagne
- Après un temps de pause, un second temps de mise en commun des productions de chaque sous-groupe : présentation par un représentant de la Délégation Nous Aussi des idées identifiées en sous-groupe, enrichissement par les participants.



Séances de travail CREAL Bretagne avec les Délégations Nous Aussi du Morbihan

Elaboration du questionnaire

Objectifs

- Elaborer un questionnaire facile à lire et à comprendre à partir des préoccupations des personnes concernées identifiées lors des focus group ;
- Tester le questionnaire auprès de personnes concernées pour s'assurer de leur compréhension.

Méthodologie

A partir des enseignements des focus group et des objectifs de l'étude :

- Sélection des axes de questionnements ;
- Identification pour les axes de questionnements, des questions à poser ;
- Formulation en FALC de ces questions.

Pris en compte des enjeux d'accessibilité du questionnaire :

- Insert de pictogrammes pour faciliter la compréhension du questionnaire ;
- La version audio du questionnaire pour les personnes qui ne savent pas lire, n'a pas pu être retenue ;
- Une version papier du questionnaire a été proposée en parallèle de la version numérique, pour les personnes n'ayant pas accès à internet ;
- Lors de la diffusion du questionnaire via les structures et associations, il leur a été demandé de mettre à disposition des personnes concernées des ordinateurs avec internet pour leur permettre de remplir les questionnaires.

Test et validation du questionnaire

Objectifs

- Tester le questionnaire auprès de personnes concernées pour s'assurer de leur compréhension ;
- Ajuster le questionnaire à partir de la phase test ;



- Valider le questionnaire.

Une première version du questionnaire a été testée auprès de personnes n'ayant pas participé aux travaux d'élaboration :

- Des travailleurs d'une section annexe d'ESAT (Catarmor, St Malo) dans le cadre de leur atelier « citoyenneté » ;
- Des résidents de la Faïencerie, un habitat inclusif (ADAPEI, Rennes) ;
- Des membres de la délégation Nous Aussi d'Auray.

Il est ressorti de ce test la nécessité des aménagements suivants :

- Réduire le nombre de questions en raison de risque de décrochage et d'abandon ;
- Simplifier davantage les formulations des questions.

Une deuxième version a été testée auprès des membres de la Délégation Nous Aussi ayant participé à son élaboration.

Le questionnaire a ensuite été validé par le groupe projet (annexe 2).

Base de diffusion de l'enquête :

Une fois validé, le questionnaire (annexe 1a) a été mis en ligne sur internet par le CREAI Nouvelle Aquitaine, au lien suivant : <http://enquete.creai-aquitaine.org/index.php/224288?lang=fr>. Le groupe de travail du CREAI Nouvelle Aquitaine a travaillé à une mise en accessibilité totale de ce questionnaire au niveau de la présentation en FALC et du son.

Le choix a été fait de diffuser largement le questionnaire sans méthode d'échantillonnage.

La version papier et le lien pour accéder au questionnaire ont été diffusés largement par l'association Nous Aussi auprès de ses adhérents, via les réseaux sociaux, mails, etc.

L'appui de l'UNAPEI a été important aussi pour diffuser plus largement le lien vers le questionnaire et la version papier auprès de leurs partenaires, des associations gestionnaires d'ESMS et de mandataires (tuteurs et curateurs) de son réseau.

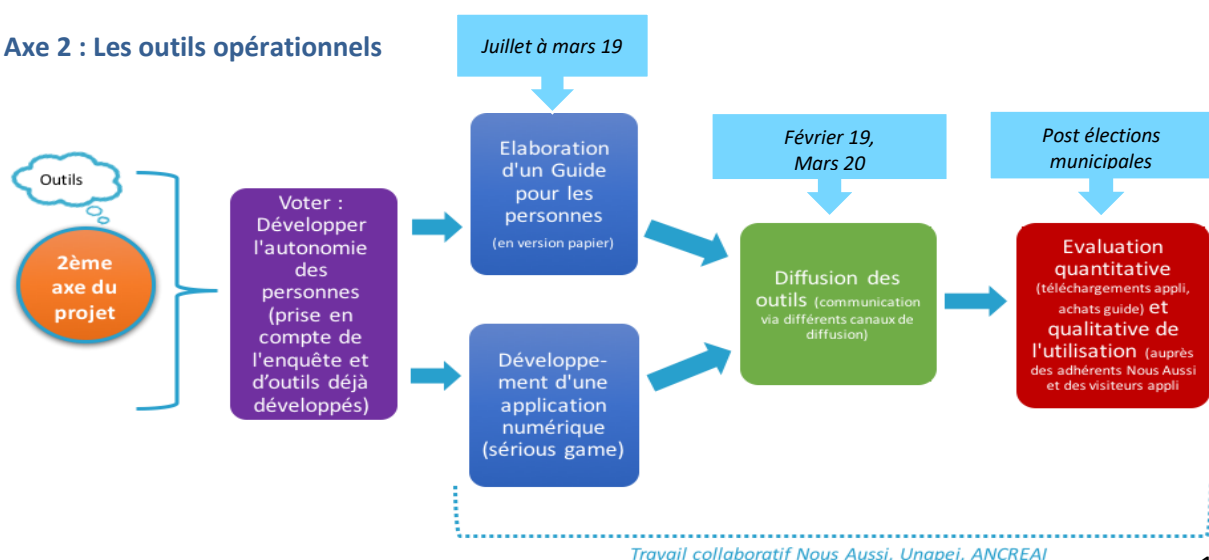
Le réseau des CREAI a été sollicité pour diffuser largement aux structures médico-sociales accompagnant des personnes avec déficience cognitive ainsi qu'aux associations les représentants : il était alors demandé aux responsables de ces structures de diffuser largement ce questionnaire.

Bilan de la collecte

Sur les 2 200 questionnaires reçus, 1 766 questionnaires ont été exploités. Certains questionnaires en ligne ont été écartés du traitement car ils ne comportaient que des informations sur le profil du répondant et pas de réponse sur le vote.

La base de réponses a été traitée par le CREAI Bretagne. L'analyse des résultats a été travaillé de nouveau en focus group avec des membres de la Délégation Nous aussi du Morbihan, notamment sur les choix des graphiques pour comprendre les résultats.

Axe 2 : Les outils opérationnels





Le travail mené lors de la réalisation de l'enquête nationale ainsi que ses résultats sont venus alimenter l'élaboration de deux outils opérationnels :

- **Un guide pratique en FALC**, sur le même format que celui consacré, en 2015, aux conseils de la vie sociale « Le CVS pour tous » par l'association Nous Aussi. En effet, s'appuyer sur un format existant et bien connu par les personnes en situation de handicap intellectuel constitue un repère pour celles-ci dans l'appropriation de nouvelles informations.
- **Une application numérique** de « mise en situation », de type *serious game* (« jeu vidéo pédagogique »). Elle représente un formidable outil d'autonomisation pour les personnes en situation de handicap intellectuel. La présentation tactile et le fonctionnement intuitif facilitent l'utilisation de cet outil pour celles-ci.

La réalisation du guide papier : « Le vote pour tous »

Dans la continuité de la méthodologie mise en œuvre pour l'élaboration du questionnaire afin de réaliser l'enquête nationale auprès des personnes en situation de handicap intellectuel, les phases de conception et rédaction du guide papier ont associé différents CREAL et les délégations de Nous Aussi concernées entre septembre 2019 et janvier 2020.

Un sommaire générique⁵ a été proposé par l'ANCREAL à Nous Aussi en juillet 2019 à l'occasion d'une rencontre réunissant le président de l'association et des représentants des différentes délégations des Hauts-de-France. La proposition a été amendée par les participants.

Les groupes de travail se sont ensuite répartis les chapitres et ont élaboré les contenus en respectant les principes du FALC et du guide de l'UNAPEI « N'écrivez pas pour nous sans nous ».

La démarche a pleinement associé les adhérents des délégations de Nous Aussi, tant dans le recueil des informations à intégrer dans le document, que dans la rédaction, la composition des chapitres et la sélection des pictogrammes. Chaque groupe s'est réuni à plusieurs reprises pour élaborer le chapitre dont il avait la charge.

Le CREAL Hauts-de-France a coordonné la démarche collective et harmonisé le document à l'issue de la phase de conception. Une graphiste a été sollicitée afin de finaliser la mise en page et de créer quelques pictogrammes.

Une première relecture a été effectuée avec le président de Nous Aussi, puis dans le respect de la méthodologie de rédaction en FALC, une relecture de validation a été effectuée par les travailleurs d'un ESAT du 59.

Le dépôt légal du document et l'impression ont eu lieu en février 2020 (n° ISBN – 2 35 001 056 2).

⁵ Ce sommaire comprenait 5 chapitres : 1) C'est quoi voter ? 2) Comment je fais pour voter ? 3) Comment je choisis mon candidat ? 4) Les outils pour m'aider à voter, 5) les mots difficiles.



Par la suite, l'association Nous Aussi a mis en vente le guide et s'est occupée de la gestion des commandes.

Trame en FALC de questions pour écrire une partie du guide sur le vote

Exemple partie « Le droit de vote » travaillée par la délégation Nous Aussi² de Dunkerque avec le CREA Hauts-de-France

Nous allons écrire un texte sur le droit de vote.

Ce texte sera une partie du guide.

Une autre délégation de Nous Aussi va écrire un texte sur les élections, une autre délégation sur comment on vote et une dernière sur comment on choisit son candidat.

Dans notre partie, on doit expliquer que voter c'est important. C'est un acte citoyen.

Pour vous aider à écrire ce texte, je vous propose de réfléchir à ces questions :

1. Pourquoi c'est important de voter ?
2. Pourquoi c'est un droit ?
3. Pourquoi c'est un devoir ?
4. C'est quoi être citoyen ?
5. Qu'est-ce qui se passe si on ne vote pas ?
6. Est-ce qu'à un moment de votre vie vous n'avez pas eu le droit de voter ? Qu'avez-vous pensé ?
7. Est-ce qu'on doit expliquer qu'à certains endroits, ou à certaines époques les gens ne votaient pas ?
Par exemple, les femmes ont eu le droit de voter en France seulement en 1944.
8. Est-ce qu'il y a des personnes qui n'ont pas le droit de voter ? Pourquoi ?
9. Ça vous fait quoi quand vous allez voter ?
10. Que voulez-vous dire aux gens pour leur donner envie de voter ?

²Chaque délégation de Nous Aussi travaillait sur une trame similaire dont le contenu était adapté en fonction du sujet du chapitre.

Le développement du serious game « Nos droits aussi »

L'élaboration du cahier des charges

Dans une première phase, lors d'une réunion des représentants des délégations de Nous Aussi de Pau (64) et de Gironde (33), le chef de projet du CREA Nouvelle Aquitaine⁶ et une personne de soutien de l'ADAPEI 64 ont co-construit une méthode de travail à partir des idées des personnes en situation de handicap intellectuel et des ressources nécessaires. L'objectif était de définir les attentes pédagogiques, le public cible, les grands principes de jouabilité attendus.

A l'été 2019, ces éléments de concept général ont été exposés lors d'un Conseil d'administration de Nous Aussi consacré au projet « droit de vote ».

Les alternatives évoquées sur la structure du jeu (les récompenses individuelles, le temps limité, l'accessibilité maximale, notamment le doublage avec le son, l'évaluation des joueurs) ont pu être arbitrées ce jour-là.

Un cahier des charges a été finalisé et précisait :

- Le public cible ;
- Le contenu et l'accessibilité de cette application ;

⁶ L'équipe du CREA Nouvelle Aquitaine a déjà réalisé le *serious game* TSARA, dédié à l'autisme.

(<http://play.tsara-autisme.com/>) Il s'agit d'un jeu pour comprendre l'autisme et apprendre à accompagner les personnes avec autisme.



- Les moyens nécessaires pour la créer ;
- Le budget (définition de l'interface utilisateur, les principes du jeu, le développement).

Création du prototype fonctionnel du jeu

Dans une deuxième phase, les aspects techniques et conceptuels ont été travaillés.

Une recherche et sélection de prestataires (graphiques et son) ainsi que sur la scénarisation du jeu ont été effectuées.

De même, un découpage précis et la mobilisation des apports juridiques concernant les étapes du vote, la compréhension de la subtilité du vote blanc, etc. ont été réalisés.

Description et développement du jeu

« Nos droits aussi » est un « serious game » sur la citoyenneté. Il a pour objectif de mieux faire connaître leurs droits de citoyen à toutes les personnes vulnérables (personnes en situation de handicap intellectuel, illettrés, etc.).

Il consiste en une série de mises en situation (vidéos ou animation), suivi d'une question à choix multiple.

Il propose plusieurs vidéos/animation en langue française (FALC et sous-titres) et leur durée est d'environ une quinzaine de seconde chacune.

Les personnages principaux :

- Maxime : personnage récurrent, fil rouge de la progression dans le jeu.
Il est reconnu travailleur handicapé. Il travaille dans un ESAT
- Ses parents
- Ses amis, ses collègues
- Les fonctionnaires municipaux
- Monsieur le Maire
- Madame la directrice (du foyer, de l'ESAT, etc.)
- Les « habitants »

Les lieux :

- L'action se passe dans :
 - La maison (salon, chambre, etc.)
 - Le foyer (salle d'activité, cantine, chambre, etc.)
 - Le bureau de vote (isoloir, urne, etc.)
 - La mairie (démarches administratives)
 - Le bus
 - Le super marché (tracts, etc.)

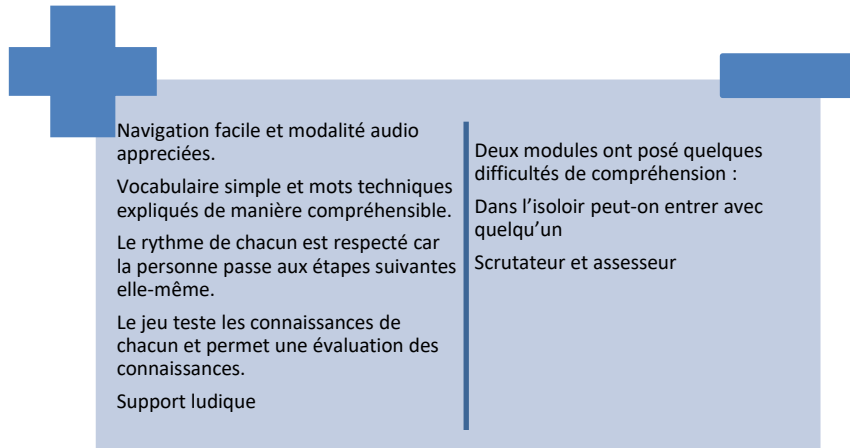
Dans le jeu, Maxime est un citoyen comme les autres et il vote. Pour l'aider à exercer ce droit, le jeu contient des rubriques (ex : s'inscrire sur les listes/voter/institutions/etc.) représentées par des icônes de navigations (flèches, boutons valider, etc.).

Des retours d'expérience du jeu

Le jeu a été testé par plusieurs personnes en situation de handicap intellectuel :

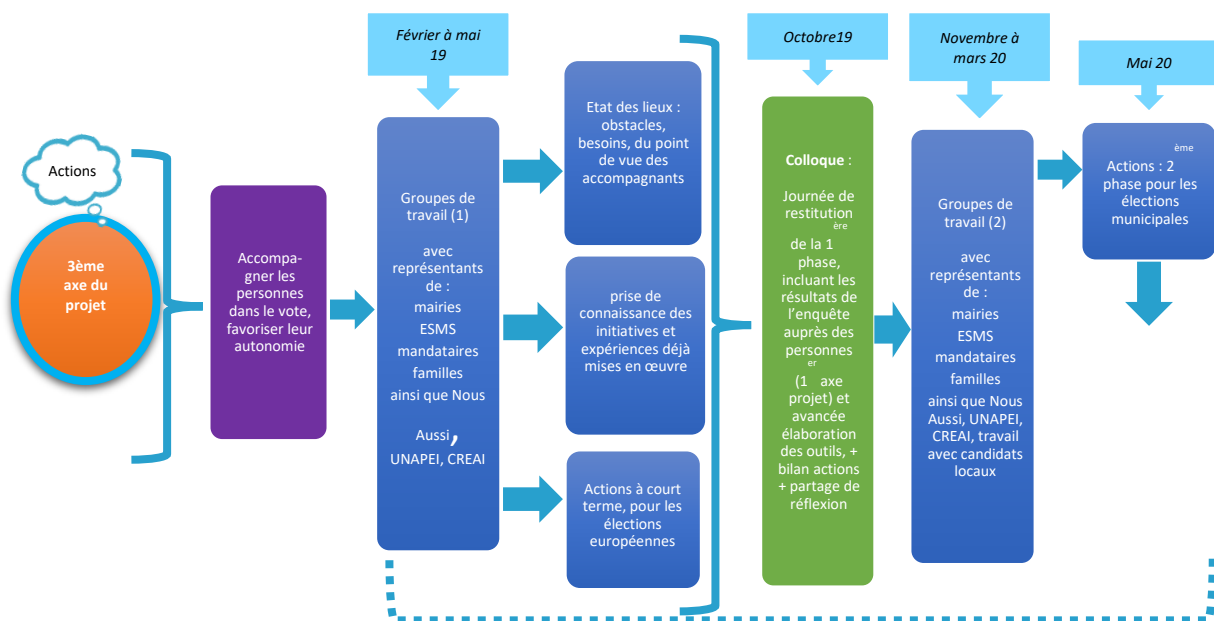
- Des personnes en foyer de vie dans le département des Landes (40)
- 19 adhérents de la délégation Nous Aussi de Gironde (33)

Ces tests ont permis d'évaluer l'accessibilité du jeu et en améliorer les contenus.



Des professionnels d'ESMS ont trouvé que ce « serious game » était un très bon support à leurs accompagnements autour du travail à la citoyenneté.

Axe 3 : Les actions favorisant l'autonomie au vote



Travail collaboratif Nous Aussi, UNAPEI, ANCREAI
Avec les partenaires suivants : mairies (et AMF), familles, services mandataires, Etablissements et services médico-sociaux, etc. + invités concernés (Handéo, ASBL Belgique, etc.)

Ce volet du projet s'est attaché à la sensibilisation des différents protagonistes mobilisés dans l'accompagnement des futurs électeurs en situation de handicap.

Ces actions ont visé la mise en place d'une meilleure accessibilité (intellectuelle, physique ou en termes de repérage spatio-temporel) de ces personnes au vote, et sur l'aménagement possible de l'environnement électoral.

Six communes de configuration et de taille diverses ont été identifiées dans trois régions (Hauts-de-France, Grand Est et Ile-de-France) pour servir de terrain d'expérimentation. Suite à la phase pré-exploratoire et pour des raisons organisationnelles, les actions ont été menées dans quatre de ces communes.

Des groupes de travail ont été constitués avec des acteurs régionaux engagés dans le projet. Ces groupes de travail étaient composés par des professionnels des 3 CREA concernés, des acteurs des



mairies, des représentants de mandataires, des représentants des établissements et services médico-sociaux, des familles ; ainsi que des personnes elles-mêmes. Ils ont travaillé en moyenne sur trois temps et avec des objectifs à court, moyen et long terme.

Les actions ont été menées de façon transversale tout au long du projet. Leur réalisation ainsi que leur évaluation ont appuyé l'élaboration des différents outils mis en œuvre (questionnaire pour l'enquête nationale, guide papier, application numérique).

Une présentation de ces actions est reportée en annexe 1.

Axe 4 : Les actions de communication et plaidoyer

Communication en interne

L'aspect de la communication entre les partenaires du projet et en particulier avec les personnes en situation de handicap intellectuel a été particulièrement soigné. L'objectif était de faciliter les échanges et le « co-travail » à tous les niveaux et dans tous les axes de travail.

Les échanges oraux ont été privilégiés, en particulier dans les phases initiales des différents groupes de travail, et les écrits ont été simplifiés autant que possible ou réalisés en FALC.

Un espace numérique de partage (Dropbox) a été mis à disposition des partenaires afin de mutualiser les documents et les supports réalisés tout au long du projet.

Les échanges mail entre les différents interlocuteurs et les co-pilotes au niveau national (Nous Aussi et ANCREAI) ont rythmé le déroulement du projet. Un groupe WhatsApp entre les co-pilotes au niveau national a également fluidifié les échanges.

Communication vers l'extérieur

La communication vers l'extérieur a permis de diffuser les outils et les actions réalisés le long du projet et, ainsi, d'informer et sensibiliser le grand public, les personnes concernées et d'autres publics cibles. Elle a été portée essentiellement par l'association Nous Aussi, soutenue par l'UNAPEI, et par la fédération des CREAI au niveau national (par exemple : communiqués de presse, diffusion sur les réseaux sociaux via les comptes Facebook et Twitter de l'association Nous Aussi) ou régional (par exemple : couverture médiatique dans la presse locale, communication dans le flash CREAI Hauts-de-France, etc.).

Les actions de plaidoyer ont été réalisées essentiellement par l'UNAPEI et le Président de Nous Aussi. Elles sont présentées dans la prochaine partie.

3- Les résultats des actions engagées

3.1 Principaux résultats de l'enquête nationale

Le questionnaire (annexe 1a) co-construit par des membres des Délégations Nous Aussi du Morbihan avec le CREAI de Bretagne a été diffusé pendant l'été 2019.

L'exploitation des questionnaires a montré que le droit de vote était un droit encore méconnu et insuffisamment accompagné. Les personnes ont pu dire les nombreux obstacles rencontrés pour voter.

L'enquête a permis de lister également les aides souhaitées par les personnes elles-mêmes : des aides pour le vote mais également des aides pour choisir leur candidat.

Le bilan complet des résultats de cette enquête est présenté en annexe 1 ; une synthèse de ceux est présentée ci-après :



Les profils des répondants au questionnaire sont assez diversifiés.

Les différents panels d'âge sont représentés. Les lieux de résidence des personnes concernées varient du logement individuel (seuls ou en couple) au foyer ou encore relèvent de solutions mixtes.

En matière d'autonomie, diverses situations se présentent aussi. Ainsi, une grande partie des personnes est aidée par un curateur ou un tuteur, la moitié des répondants a des difficultés dans la lecture et un peu plus de la moitié des difficultés dans la compréhension orale.

En 2019, le droit de vote est un droit encore méconnu et encore insuffisamment accompagné.

Un quart des répondants n'est pas informé des nouveaux droits de vote accordés par la loi de mars 2019. Ce manque de connaissances ne se limite pas aux difficultés de compréhension des personnes concernées. Il relève aussi de la méconnaissance des proches et de certains professionnels de l'accompagnement ou mandataires judiciaires.

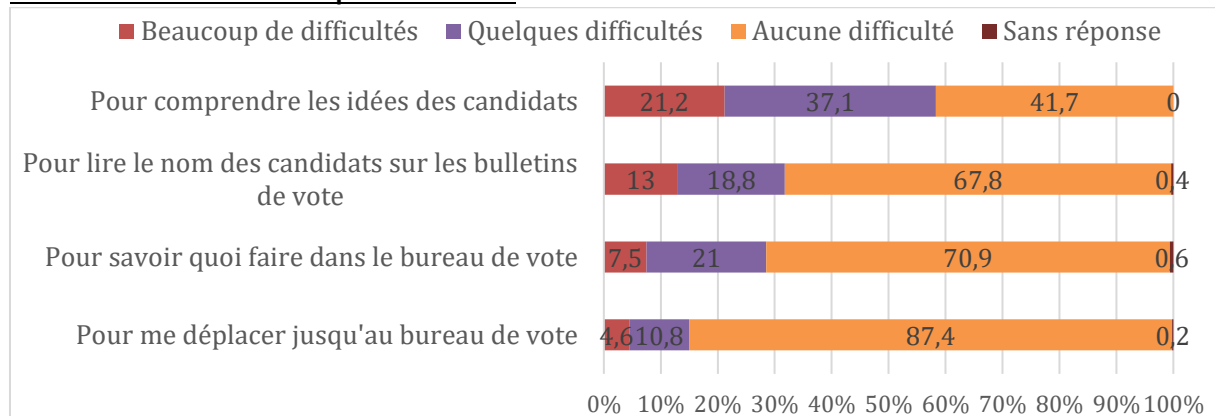
Au niveau de l'exercice du droit de vote, moins de 6 répondants sur 10 déclarent avoir une carte électorale. Les personnes inscrites sur une liste électorale semblent plus autonomes

4 répondants sur 10 déclarent ne pas avoir de carte électorale.

Pour près de la moitié des personnes non inscrites, c'est par manque de connaissance des démarches à réaliser.

Certains votants ont été confrontés à des difficultés.

Les difficultés rencontrées par les votants



C'est surtout pour comprendre les idées des candidats que les personnes déficientes intellectuelles rencontrent des difficultés (58,3 %).

Face à ces difficultés multiples, les répondants ayant besoin d'aide pour savoir quoi faire lors du vote, estiment le plus souvent que l'environnement est aidant, plus particulièrement les éducateurs (86 %) et la famille (79 %).

Plus d'un répondant sur trois estime que les professionnels de la mairie ne sont pas aidants.

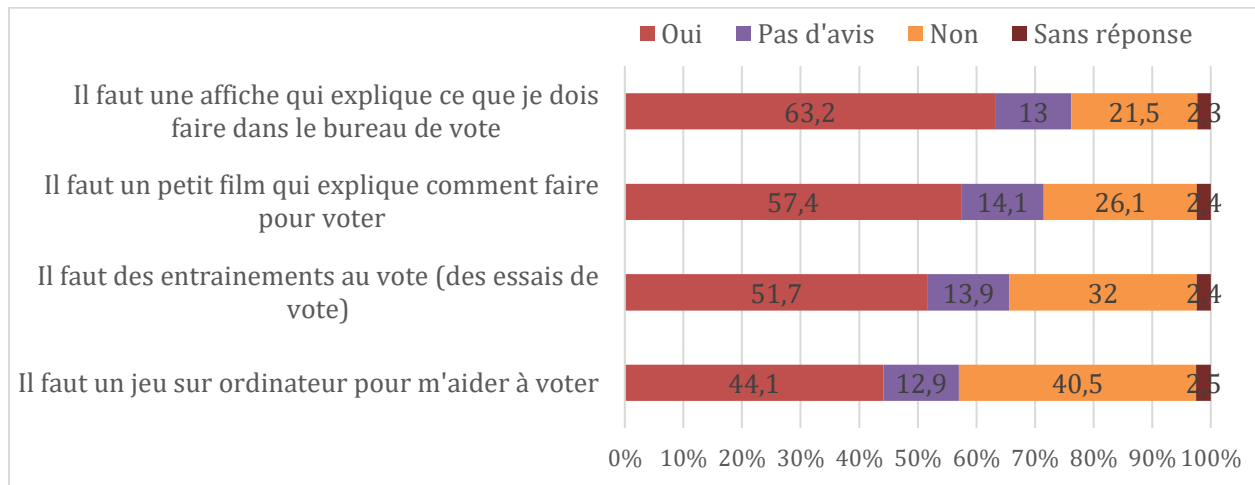
Les répondants ont plébiscité divers outils ou actions pour les soutenir dans l'accès au vote, tels qu'une affiche explicative de ce qu'il faut faire dans le bureau de vote (63,2 %), affiche en facile à lire et à comprendre ou « avec l'aide de pictogrammes, comme un déroulement de situations ou des aides tactiles pour les malvoyants en repères ».

Plus de la moitié des répondants souhaite une vidéo explicative du vote (57,4 %).

Un répondant sur deux souhaite pouvoir bénéficier de mises en situation d'entraînement au vote.



Quatre répondants sur dix seraient intéressés par une application numérique (44,1%).



(Base : ensemble des répondants)

Pour les aider à choisir un candidat, une grande majorité des personnes déficientes intellectuelles souhaitent la photo du candidat sur le bulletin de vote (75,1%), des programmes faciles à lire et à comprendre (71,7 %) et des vidéos faciles à comprendre sur les programmes des candidats (66,9%).

En conclusion de cette analyse, il est à noter que le manque de connaissances et d'informations concernant les démarches afin d'exercer son droit de vote pour les personnes en situation de handicap intellectuel reste important. Les informations sont souvent trop peu lisibles pour ces personnes et cela à toutes les phases de l'exercice du vote : au niveau de l'inscription sur les listes électorales, de la compréhension des programmes des différents candidats, de l'action de voter au sein du bureau de vote, etc.

D'après les besoins et les attentes exprimés, l'accessibilité au vote pour les personnes concernées pourrait s'améliorer en proposant :

- des simulations de vote, des actions auprès des candidats aux élections, du personnel des mairies, du personnel des établissements qui accompagnent ces personnes, etc. Cela permettrait de faire rencontrer et dialoguer les différents acteurs concernés.
- des outils facilitateurs pour ces personnes et, éventuellement, pour leurs accompagnants, tel qu'un guide pour savoir pourquoi et comment voter et une application numérique pour s'entraîner au vote.

Le projet a contribué à la satisfaction de ces besoins et attentes à travers l'élaboration d'outils opérationnels (guide et *serious game*) et la réalisation d'actions facilitant l'exercice du droit de vote (annexe 1).

3.2 Les publics touchés par les actions du projet et leur participation

Les publics concernés par le projet sont des personnes en situation de handicap intellectuel, adultes d'âges variés. Ces personnes ont participé activement au projet ou ont été les bénéficiaires au niveau des différentes actions menées et outils réalisés à leur destination.



Action	Public touché	Caractéristiques principales	Commentaires
Elaboration questionnaire	Nombre touché : 23	Adhérents de Nous Aussi et travailleurs d'ESAT / électeurs en situation de handicap	
Diffusion questionnaire	Nombre touché : 2200	Electeurs en situation de handicap	
Conception et rédaction du guide « Le vote pour tous » - groupe de travail Hauts de France	Nombre touché : 35 30 + 5 pour la relecture/validation	Adhérents de Nous Aussi et travailleurs d'ESAT / électeurs en situation de handicap	
Atelier d'entraînement au vote Grd-Fort-Ph. 7 mai 2019	Nombre touché : 29	Electeurs en situation de handicap accompagnés par des ESMS du Dunkerquois	Ces actions ont également permis de sensibiliser les municipalités/partis politiques à la question de l'accessibilité des élections et de communiquer vers le grand public grâce à la couverture médiatique.
Atelier d'entraînement au vote Lille 16 mai 2019	Nombre touché : 88	Electeurs en situation de handicap accompagnés par 10 ESMS de la métropole lilloise	
Journée d'information sur les prg électoraux Lille 10 mars 2020	Nombre touché : 63 (55 participants + 8 adhérents de Nous Aussi co-organisateurs)	Electeurs en situation de handicap accompagnés par 10 ESMS de la métropole lilloise	
Rédaction du guide « Le vote pour tous » - groupe de travail Grand Est	Nombre touché : 7	Adhérents de Nous Aussi / électeurs en situation de handicap	
Atelier recherche des informations sur les projets des candidats Bar-le-Duc 26 novembre 2019	Nombre touché : 7	Adhérents de Nous Aussi / électeurs en situation de handicap	
Rédaction du guide « Le vote pour tous » - groupe de travail Ile-de-France	Nombre touché : 6	Adhérents de Nous Aussi / électeurs en situation de handicap	
Rencontre avec une candidate à la mairie de Marly le Roi (78) 6 mars 2020	Nombre touché : 8	Adhérents de Nous Aussi / électeurs en situation de handicap	Cette action a permis de sensibiliser la municipalité/parti politique à la question de l'accessibilité des élections
Rédaction du guide « Le vote pour tous »	Nombre touché : 8	Adhérents de Nous Aussi / électeurs en situation de handicap	



- groupe de travail Bretagne			
Diffusion Guide	Nombre touché : 415	Electeurs en situation de handicap	
Conception et développement a application numérique	Nombre touché : 26	Adhérents de Nous Aussi, travailleurs d'ESAT et personnes accompagnés en ESMS / électeurs en situation de handicap	
Utilisation application numérique	Nombre touché : 177	Electeurs en situation de handicap	

La participation des bénéficiaires aux différentes phases du projet a été largement soutenue. Le projet s'est appuyé sur une co-élaboration, un co-pilotage et une co-animation entre les représentants de Nous Aussi et les conseillers techniques de la Fédération ANCREAL.

Le choix de la thématique du projet, des outils et des actions réalisées a émané directement de l'association d'auto-représentants Nous Aussi. Les représentants des délégations de Nous Aussi engagés dans le projet ont été des parties prenantes dans le processus de mise en œuvre des différents axes du projet et dans l'évaluation des outils avant leur diffusion.

Exemples de participation au projet des personnes en situation de handicap intellectuel

Au niveau de la **conception et rédaction du guide « Le vote pour tous »** les représentants Nous Aussi engagés ont été décisionnaires sur le sujet, la composition du sommaire et la rédaction du document.

Au niveau des actions réalisées :

Le projet d'un **atelier d'entraînement au vote** à Grand-Fort-Philippe (7 mai 2019) a été retenu par la délégation dunkerquoise de Nous Aussi. Ses membres ont participé activement à l'organisation de l'action, à la communication et au bon déroulement de l'action le jour J (sensibilisation des participants, animation du bureau de vote fictif, relations presse, etc.).

La **Journée d'information sur les programmes électoraux** à Lille (10 mars 2020) a été une action développée avec la délégation lilloise de Nous Aussi. Les adhérents se sont tenus à la disposition des intervenants pour les accompagner dans la mise en accessibilité de leurs discours et supports et ont participé à l'organisation et au bon déroulement de l'événement (introduction, accueil des participants, organisation logistique, etc.).

3.3 Les actions de plaidoyer pour soutenir l'exercice du droit de vote

Sur la base des résultats de l'enquête nationale, des besoins repérés lors des séances de travail portant sur la réflexion et la réalisation des différents outils opérationnels ainsi que des mises en situation, des actions de plaidoyer ont été mises en œuvre.

Elles ont été portées essentiellement par l'UNAPEI et le Président de Nous Aussi.



A titre d'exemple, ce dernier a envoyé en date du 10 décembre 2019 un **mail à Céline Poulet, secrétaire générale du Comité Interministériel du Handicap (CIH)**, pour demander un ajout, sur l'accueil des Personnes en situation de handicap intellectuel, dans la circulaire que le Ministère de l'Intérieur a adressé aux mairies et aux préfets pour la préparation des élections.

Céline Poulet a répondu favorablement et précisé :

« Nous venons d'adresser un mail à notre interlocuteur au sein du Ministère de l'intérieur afin de connaître les actions qu'ils vont engager avant les élections municipales pouvant porter sur le droit de vote des personnes handicapées mais aussi sur la nécessité de réaliser des campagnes accessibles. Nous te tenons informé des suites qui vont être données dans ce cadre. »

Un **dialogue régulier** a été entretenu avec l'**Association des Maires de France (AMF)**.

Une **rencontre au Ministère de l'Intérieur** a été sollicité et réalisé en janvier 2019 sur la base des recommandations de Geneviève Cerf-Casau de l'AMF. Les personnes présentes étaient : M. François Pesneau, adjoint au directeur de la modernisation et de l'administration territoriale, Pascale Pin, cheffe du bureau des élections et des études politiques, Simon Hecht, adjoint au chef du bureau des élections, Jacques Nodin, Président de l'ANCREAI, Anny Bourdaleix, responsable des études de l'ANCREAI, Lahcen Er Rajaoui, Président de Nous Aussi et Zohra Talbi, chargée de projet à l'UNAPEI avec une mission d'accompagnement de l'association Nous Aussi.

Lors de cette rencontre plusieurs questions ont été abordées concernant le droit et l'accès au vote des personnes en situation de handicap. Les représentants du Ministère ont pris des engagements à ce sujet. Nous Aussi a pu formuler des demandes et souligner des aspects encore critiques pour l'exercice du droit de vote des personnes en situation de handicap.

Notamment :

- **Au niveau du « droit au vote »** : d'après l'enquête réalisée par Nous Aussi, sur 1300 questionnaires exploitables, 23% ont eu quelques difficultés pour s'inscrire **sur les listes électorales**. 46% « ne savent pas comment faire pour s'inscrire » **et pour 26%, on leur a dit « ne pas avoir le droit de voter »**. **Le Ministère s'est engagé à communiquer auprès de l'AMF pour un rappel de la loi.**
Nous Aussi et l'ANCREAI ont mentionné **l'importance de la formation des agents de mairie**, notamment la possibilité pour les personnes sous mesure de protection de s'inscrire. **Le Ministère s'est également engagé à faire une sensibilisation auprès des maires lors de réunions, avec un doublement de l'information via « antennes-relais » Maire-info et via « La gazette ».**
- **Au niveau de la « propagande des candidats »** : Le droit n'impose pas d'obligation de retranscription en FALC des propagandes des candidats. Nous Aussi et l'ANCREAI ont rappelé l'importance du FALC et de l'accessibilité des informations à tous et pour tous pour faire un choix éclairé. Ils **ont demandé alors que le FALC soit reconnu comme langage universel car bénéfique à tous.**



- **Au niveau de l'accessibilité au « bureau de vote » :**

Nous Aussi et l'Ancreai ont sollicité un échange autour de l'article L64 du code électoral :

« Tout électeur atteint d'infirmité certaine et le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe et de glisser celle-ci dans l'urne ou de faire fonctionner la machine à voter est autorisé à se faire assister par un électeur de son choix, autre que l'une des personnes mentionnées aux 1° à 3° de l'article L. 72-1, s'agissant des majeurs en tutelle. Lorsqu'un électeur se trouve dans l'impossibilité de signer, l'émargement prévu par le troisième alinéa de l'article L. 62-1 est apposé par un électeur de son choix qui fait suivre sa signature de la mention suivante : "l'électeur ne peut signer lui-même" ».

Cet article est trop vague et imprécis et laisse à l'appréciation du Président de bureau la liberté d'arbitrer sur des situations. La loi devrait être plus précise sur les termes « infirmité certaine » et le passage « impossibilité d'introduire le bulletin dans l'enveloppe ». Cet article n'est pas représentatif de tous les handicaps, puisqu'il laisse sous-entendre que l'impossibilité d'introduire le bulletin pourrait se limiter au handicap physique. Les handicaps invisibles ne sont pas pris en compte clairement. Sur ce point, les représentants du Ministère ont souligné qu'il faudrait faire du lobbying pour faire évoluer la loi.

En ce qui concerne les outils développés au cours du projet, une relecture du guide « Le vote pour tous » qui était en cours de finalisation a été proposée au Ministère de l'intérieur.

Des scénettes de l'application numérique ont été visionnées (<https://www.youtube.com/watch?v=-Ztcj3oOT08&feature=youtu.be>) et une demande d'utilisation pour communiquer auprès des mairies a été faite par les représentants du Ministère. Des démarches de dépôt légal (copyright) ont été envisagées.

Le Président de Nous Aussi a communiqué sur le projet lors de plusieurs rencontres institutionnelles (une séance du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées-CNCPH, au comité d'entente du défenseur des droits, un colloque organisé à la mairie du 3ème arrondissement de Paris, un comité éthique et scientifique d'Handéo) et avec des acteurs sensibles au sujet du droit de vote des personnes en situation de handicap (Anne Hidalgo, maire de Paris ; Nicola Nordman, ancien adjoint à la Maire de Paris en charge des personnes en situation de handicap ; Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées ; Céline Poulet, , secrétaire générale du Comité Interministériel du Handicap-CIH ; Cyril Desjeux, Directeur Scientifique de Handéo).

3.4 Les impacts du projet sur l'association Nous Aussi

Le témoignage du Président de l'association Nous Aussi est présenté en conclusion de cette partie.

Selon Lahcen Er Rajaoui, le travail de co-construction entre les professionnels de la Fédération ANCREAI et les représentants de Nous Aussi en situation de handicap intellectuel a permis à l'association d'avancer en particulier au niveau des pratiques, de la mise en œuvre d'actions et de création de partenariats. Il a permis aussi d'améliorer la visibilité de l'association et de soutenir ses missions de plaidoyer afin de faire reconnaître les droits des personnes en situation de handicap et leur effective réalisation concernant l'accès au vote.

Ainsi, l'association, représentée par son président a pu « mettre les pieds » au sein du Ministère de l'Intérieur, rencontrer la Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des personnes



handicapées, la Présidente de la CNSA. Elle a également pu se faire connaître par d'autres associations telles que la Croix Rouge française, Trisomie 21, les PEP. Dans un souci de travail en complémentarité, elle a aussi échangé avec l'association Handéo concernant l'accompagnement au droit de vote des personnes en situation de handicap.

De plus, ce projet a été labellisé par la 5ème Conférence Nationale du Handicap (CNH) 2018-2020 qui s'est clôturé le 11 février 2020. L'un des objectifs de cette Conférence, intitulée « Tous concernés, tous mobilisés », avait été le lancement d'une campagne de labellisation d'initiatives citoyennes dans le domaine du handicap.

D'après des retours auprès du président de Nous Aussi, ce projet a permis à des personnes en situation de handicap intellectuel de « *comprendre le vote* », de « *faire découvrir pour la première fois le droit de voter* ».

La mixité des publics

Ce projet a favorisé le partage de connaissances et les relations entre les personnes en situation de handicap intellectuel et les différents acteurs et partenaires impliqués (les professionnels de la fédération ANCREAI, les familles au niveau des personnes de soutien, les professionnels des établissements accompagnant les personnes en situation de handicap intellectuel, les acteurs politiques, etc.).

Le projet s'est déroulé sur un pied d'égalité entre les professionnels des CREAI et les personnes en situation de handicap. Ces dernières se sont senties libres de s'exprimer et de donner leur avis.

Selon le président de Nous Aussi, ce co-travail a permis à celles-ci de s'interroger, de réfléchir. Il a encouragé le développement d'une réflexion critique auprès des personnes concernées :

« Tout le monde peut être influencé. Ça reste à nous (personnes en situation de handicap intellectuel) de choisir quoi prendre en compte ».

Perspectives

Les actions de ce projet ne s'arrêtent pas là.

Au niveau de l'application numérique, l'association Nous Aussi réfléchit au développement de deux autres plateaux de jeu en plus de celui sur le droit de vote (plateau 1). Le plateau 2 concernerait les droits individuels reconnus aux personnes en situation de handicap intellectuel en tant qu'usagers et le plateau 3 les accompagnerait dans l'appropriation de tous leurs droits afin de jouir d'une citoyenneté pleine et entière. La réalisation de ces deux plateaux supplémentaires dépendra du résultat de la recherche de sources de financement complémentaires.

A partir des retours de l'enquête nationale, le président de Nous Aussi soutient aussi l'idée de concevoir un jeu de société ludique et instructif sur le droit de vote à destination des personnes en situation de handicap intellectuel.

Le partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF) est également à poursuivre pour soutenir les aménagements et l'accessibilité des bureaux de vote ainsi que l'information des professionnels des mairies et des bureaux de vote concernant le droit de vote des personnes en situation de handicap.

4- Le bilan critique du projet

4.1 La conformité des résultats avec les objectifs

Un tableau d'évaluation du projet est présenté afin de comparer les objectifs initiaux et les résultats obtenus.



Objectifs initiaux	Actions menées	Résultats obtenus	Indicateurs	Outils de recueil
Mieux connaître la réalité du vote pour les personnes en situation de handicap intellectuel	Mise en place d'une enquête pour établir un état des lieux de la situation de ces personnes face au vote aujourd'hui	Meilleure connaissance des freins au vote des personnes handicapées intellectuelles et de leurs besoins	Réponses au questionnaire	Questionnaire d'enquête en ligne et en version papier
Favoriser pour les personnes concernées l'autonomie face au vote et leur pouvoir d'agir dans la mise en œuvre de leur droit de vote	Développement d'outils à destination des personnes elles-mêmes : guide papier et application. Réalisations d'actions concrètes avec les accompagnants et les mairies : aménagement des processus, supports et locaux liés aux situations de vote.	Bonne acquisition et utilisation des outils développés pour les personnes testées et sur la base des retours spontanés auprès de l'association. Pour les élections européennes 2019: amélioration constatée par les électeurs en situation de handicap au niveau de l'aménagement des bureaux de vote et de la qualité de l'accueil dans les mairies sensibilisées le long du projet. A cause de la crise sanitaire, pour les élections municipales 2020 des difficultés et des faibles retours concernant le recueil des données.	Nombre de connexions sur l'application, nombre d'impression et de diffusion du guide. Témoignages de personnes qui sont allées voter.	Module de « comptage » de connexions intégré à l'application, suivi comptable du nombre de guides distribués. Recensement des retours sur le site et les réseaux sociaux de l'association Nous Aussi
Sensibiliser les différents acteurs concernés par le droit de vote, et au-delà l'ensemble des citoyens, sur le	Campagnes d'information et diffusion des outils (guide et application numérique) adaptés aux besoins identifiés et accessibles pour les personnes concernées (visuels, FALC, audio, etc.). Actions de plaidoyer (AMF, Ministère de l'Intérieur, etc.)	Intérêt porté aux actions du projet au niveau des acteurs des mairies, des pouvoirs et instances publics, de la presse et du monde de la recherche à l'international.	Augmentation du nombre de mairies mettant en place des adaptations, en particulier au niveau des mairies sensibilisées tout au long du projet. Nombre d'interviews, contacts et	Dialogue avec les acteurs des mairies. Envoi de communiqués de presse Prise de contacts et rendez-vous



vote des personnes en situation de handicap	Journée nationale « colloque » ouverte aux adhérents de Nous Aussi, aux professionnels des associations médico-sociales, aux adhérents de l'association des maires de France, aux différents partenaires et aux pouvoirs publics.		rencontres réalisés	Réponse aux sollicitations
			Nombre de participants au colloque national	Organisation d'un colloque national

4.2 L'accessibilité du projet

L'accessibilité aux documents, la prise en compte des besoins et des ressentis des représentants de Nous Aussi co-pilotes ont été des difficultés prises en compte dans le déroulement du projet, cela afin de réaliser une réelle participation des personnes en situation de handicap intellectuel au projet.

Ainsi, les professionnels de la fédération ANCREAI ont veillé à privilégier les échanges oraux, la rédaction en FALC de certains documents ainsi que les versions simplifiées et visuelles pour s'assurer de la compréhension par les représentants de Nous Aussi de chaque étape du projet. Une vigilance particulière a été portée à ces aspects lors de la tenue des groupes de travail réunissant différents acteurs et professionnels.

Des aménagements ont également été proposés aux personnes concernées, tels que la possibilité de ne pas être présent directement aux groupes de travail, mais la possibilité d'avoir des temps de travail en intersession sur les contenus, des temps de pause pour demander des explications et recueillir des avis, etc.

La co-construction du projet entre les professionnels de la fédération ANCREAI et les personnes en situation de handicap a été un point fort mis en valeur par le président de Nous Aussi et la majorité des bénéficiaires activement impliqués dans le projet.

4.3 Les difficultés et les obstacles non anticipés

Le calendrier révisé du projet

Le projet devait être réalisé au cours de janvier à juin 2019 avec une restitution de l'étude et des livrables à l'automne 2019. Or, la mise en œuvre de ce projet a nécessité une forte mobilisation des délégations locales de l'association « Nous Aussi » afin notamment, dans un premier temps, d'élaborer et de diffuser les questionnaires. Ce premier travail a nécessité un nombre de rencontres avec les délégations locales « Nous Aussi » plus importantes qu'initialement prévu afin de s'assurer de la bonne compréhension du questionnaire par les destinataires. De plus, il a été nécessaire de procéder à de nombreuses relances pour recueillir un nombre suffisant de réponses au questionnaire.

Ce premier retard a conduit les porteurs de projet à prendre la décision de s'appuyer également sur les retours d'expériences de votation lors des élections européennes 2019 par les personnes en situation de handicap afin d'élaborer un guide d'aide au vote répondant pleinement à leurs préoccupations et difficultés. La rédaction de ce guide a donc nécessité d'organiser de nouvelles rencontres suite aux élections européennes pour prendre en compte ces différents retours d'expériences.



Par ailleurs, la rédaction du cahier des charges pour le développement du serious game sur le droit de vote a lui aussi nécessité des temps de concertation plus importants afin de garantir sa co-construction avec des représentants de « Nous Aussi » pour s'assurer que son ergonomie, son contenu et son intelligibilité répondent aux attentes des personnes en situation de handicap intellectuel. De plus, la mise en ligne de l'application définitive sur le site Internet de « Nous Aussi » a nécessité de procéder à une refonte de celui-ci

Cette multiplication des temps de rencontre et des nécessaires adaptations informatiques ont eu comme résultat des prolongements du projet qui sont présentés dans le calendrier rétrospectif figurant dans la partie 2 de l'annexe 2.

Le recueil des données a été assez aisé jusqu'en février 2020 au moment de la mise en ligne de l'application et de la publication du guide.

Ensuite, avec l'incertitude liée à la détection et à l'augmentation des cas avérés de la COVID 19 sur le territoire national, le suivi du projet s'est complexifié. Pendant la crise sanitaire, au printemps-été 2020 le confinement et le déconfinement progressif ont davantage compliqué la situation.

Ainsi, les dates du calendrier électoral ont été modifiées (au second tour) et l'absentéisme a été important au premier ainsi qu'au second tour. Les professionnels des municipalités n'ont été plus ou pas disponibles pour répondre aux questions et réaliser des actions liées au projet.

De plus, les professionnels des établissements médico-sociaux ont été fortement pris par les adaptations à mettre en place au niveau de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et ces dernières ont été beaucoup moins mobilisables sur le projet.

Ces constats ont été aussi relayé par la presse spécialisée :

(<https://abonnes.hospimedia.fr/articles/20200323-insertion-le-covid-19-a-bouscule-le-vote-des-personnes-en-situation-de-handicap>; <https://abonnes.hospimedia.fr/articles/20200630-municipales-2020-le-covid-19-a-mis-a-l'honneur-la-pair-aidance-des-personnes-handicapées-lors-des-élections>).

Néanmoins, des axes d'amélioration des outils d'aide au soutien de l'exercice du droit de vote (guide et serious game) ont été pensés et sont en cours de réalisation. Des questionnaires de satisfaction des outils « guide et application numérique » sont ainsi proposés ou diffusés à chaque commande du guide ainsi que sur le site et les réseaux sociaux de l'association Nous Aussi. La mise en place d'un système pour récolter les retours évaluatifs de notation et de satisfaction de l'application numérique est aussi en cours de déploiement.

Les impacts financiers

Le travail plus important demandé afin de permettre une réelle co-construction du projet avec les personnes en situation de handicap et les obstacles posés par la crise sanitaire ont eu des répercussions au niveau financier.

Ainsi, les dépenses liées à l'ingénierie de projet ont été plus importantes par rapport au budget prévisionnel. Au vu de l'écart entre les ressources prévisionnelles et celles réalisées, le budget a été revu à la baisse et ajusté pour contenir les dépenses.

Ainsi, les dépenses au niveau des frais de missions, de la réalisation du colloque et de l'impression du guide ainsi que du développement de l'application numérique ont été contenues.

Les charges pour le personnel permanent affecté au projet ont été supprimées. Celles afférentes à la chargée de projet à l'UNAPEI avec une mission d'accompagnement de l'association Nous Aussi ont été assurées par l'UNAPEI. Celles afférentes à la responsable des études de l'ANCREAI ont été basculées



dans la ligne budgétaire de l'achat des prestations au niveau de l'ingénierie de projet et expertise ANCREAI.

En effet, des co-financements demandés n'ont pas été obtenus auprès des banques et des mutuelles. La GMF, le Crédit Coopératif et la Fondation Orange ont été sollicités sans succès. De plus, un dossier de demande de financement auprès du Fonds social européen (FSE) n'a pas pu être déposé à temps. Des démarches auprès du Défenseur des droits, de La Fonda et de Klésia n'ont pas abouties.

La crise sanitaire survenue au cours du projet est venue complexifier la recherche de financement pour clôturer le projet. Ainsi, des retours de la part du CCAH et d'Axa sont encore attendus

L'association Nous Aussi a alors décidé d'autofinancer le projet avec des fonds propres à la hauteur de 12636 euros.

Face aux difficultés des retombées positives

Néanmoins, les effets positifs ont contrebalancé ces difficultés car le projet a permis de réaliser une réelle participation des personnes en situation de handicap. Le slogan de l'association Nous Aussi « rien pour nous sans nous » a été le fil conducteur du projet. De ce fait, les professionnels de la fédération ANCREAI ont fait preuve d'adaptabilité vis-à-vis des personnes en situation de handicap et ont joué le rôle de facilitateurs entre les différents acteurs concernés. Cela a produit un impact positif sur les pratiques professionnelles en favorisant la co-construction. Ainsi, la « capacité » des personnes en situation de handicap intellectuel a été soutenue.

De même, il est intéressant de constater qu'au-delà des différences individuelles et territoriales, les endroits où des expérimentations avaient déjà eu lieu à l'occasion des élections présidentielles, notamment au niveau des Hauts-de-France, ont présenté plus de fluidité dans la mise en œuvre des actions par rapport aux endroits où les actions étaient nouvelles. Cela donne une indication de l'importance de renouveler ce type d'actions pour en capitaliser les résultats et promouvoir l'autodétermination des personnes en situation de handicap.

A titre d'exemple, en amont des élections municipales **les membres de la délégation Dunkerquoise de Nous Aussi ont pu mettre en œuvre de manière autonome un atelier d'entraînement au vote** auprès de personnes accompagnées dans une MAS de Dunkerque. **Ils ont également poursuivi l'adaptation et la diffusion de l'affiche « Je vote »**, destinée à être exposée dans les bureaux de vote afin de favoriser l'autonomie des électeurs en situation de handicap intellectuel.

L'accompagnement à ce type d'actions et la sensibilisation à l'importance de la diffusion des supports explicatifs sur le droit de vote opérés par les professionnels du CREAL Hauts-de-France à des occasions antérieures et tout au long de ce projet ont permis l'appropriation de ces démarches par les personnes elles-mêmes.

En guise de conclusion de cette partie dédiée à l'évaluation du projet, **des retours photographiques d'électeurs en situation de handicap intellectuel d'un foyer d'Auray et de membres de Nous Aussi, témoignant de leur fierté d'avoir voté seuls**, sont présentés.



4.4 Aspects innovants et reproductibles du projet

L'intérêt et la particularité de ce projet sont qu'il a été proposé par des personnes en situation de handicap intellectuel elles-mêmes, pour leurs pairs confrontés aux mêmes difficultés.

Ensuite, en étudiant les obstacles et les freins autour du vote pour celles-ci, il a visé à développer l'autonomie et le pouvoir d'agir de ces personnes face au vote, en proposant des actions et en construisant des outils efficaces car pensés et réalisés par les personnes elles-mêmes.

De plus, il est important de souligner que les outils et les actions développés ne se limitent pas aux personnes en situation de handicap intellectuel. De par leur accessibilité, ils pourront aider de nombreuses autres personnes à accéder au vote et ainsi à la citoyenneté. Un souhait qui est largement soutenu par le Président de Nous Aussi.

Les différentes actions déployées dans le cadre de ce projet sont reproductibles et ont d'ailleurs été envisagées comme telles. Elles sont présentées dans le guide « Le vote pour tous » (chapitre « outils et idées ») dans des fiches actions qui présentent la méthodologie utilisée et des conseils pratiques pour les personnes qui souhaiteraient les mettre en œuvre.

En outre, chaque fiche-action produite par les groupes de travail affiche clairement les conditions d'évaluation. Ainsi, les personnes souhaitant reproduire ces actions seront à même d'évaluer les résultats au regard des attendus.



5- Suite à donner au projet

5.1 Valorisation du projet

Des actions de communication ainsi qu'une journée nationale de restitution à mi-parcours ont été réalisées pour la diffusion des outils et des résultats de l'enquête.

Par ailleurs, un nouveau site de l'association Nous Aussi (www.nous-aussi.fr) a été développé par les professionnels du CREAI Nouvelle Aquitaine. Afin de valoriser ce projet, il a été actualisé et enrichi de plusieurs articles présentant les diverses actions conduites tout au long de l'année 2019, autour du soutien à l'autonomie et la citoyenneté des personnes en situation de handicap intellectuel, fédérées par l'association Nous Aussi.

A l'international, le projet a intéressé l'équipe de recherche de [Policy Impact Lab](#)⁷ qui réalise une étude⁸ de recherche intitulée : « *Pratiques prometteuses concernant les modèles de soutien pour assurer le droit de vote à tous* ». Cette étude souhaite identifier les défis et les opportunités que le concept de co-production offre au processus électoral. Il vise à repérer les pratiques prometteuses sur la manière dont les personnes en situation de handicap sont et peuvent non seulement être soutenues dans l'exercice de leur droit de vote mais aussi se présenter aux élections dans divers pays européens. Il en résultera des recommandations pour les futurs processus électoraux.

Concernant le projet sur le droit de vote de Nous Aussi, un chercheur de cette équipe a interviewé en juillet 2019 le président de Nous Aussi, la responsable des études de l'ANCREAI et la chargée de projet à l'UNAPEI avec une mission d'accompagnement de l'association Nous Aussi.

5.2 Plan de diffusion/communication des résultats

- ➔ Les **résultats de l'enquête nationale** ont été diffusés sous forme d'un document classique visant une diffusion large sur les sites web de Nous Aussi (<https://nous-aussi.fr/posts/%27enqu%C3%AAt-nationale-de-nous-aussi-sur-le-vote>) et des partenaires (annexe 1). Une version en format PowerPoint simplifiée en facile à lire et comprendre lors du colloque organisé le 3 octobre 2019 à Paris a également été présentée.
- ➔ Après les élections européennes et avant les élections municipales, **une journée de bilan** et de définition des perspectives a été organisée le 3 octobre 2019. Le format choisi pour cette journée a été celui d'un colloque, à l'échelle nationale, qui a réuni l'ensemble des partenaires déjà engagés ainsi que d'autres acteurs concernés et intéressés.
Ce **colloque national**, intitulé « **Le droit de vote pour tous : c'est maintenant ! Faciliter la participation électorale pour permettre l'exercice de la citoyenneté** » a visé les objectifs suivants :
 - 1) Faire un bilan intermédiaire à partir des résultats évalués de la première phase du projet (enquête, premières actions, démarrage outils) ;
 - 2) Poursuivre la réflexion, débattre sur les actions à reconduire, celles à supprimer, celles à améliorer, celles à développer ;

⁷ **Policy Impact Lab (PIL)** est un laboratoire de recherche créé en 2017 et basé en Lituanie. Il aide les organisations publiques et privées à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques et des programmes axés sur le développement. Cela afin de contribuer à la recherche et à l'évaluation des politiques et processus fondés sur des données probantes qui favorisent des sociétés plus justes, équitables et durables.

⁸ Il s'agit d'une étude réalisée à la demande du groupe de travail « Services d'appui de demain » (comprenant COFACE Families Europe, European Association of Service Providers for Persons with Disabilities (EASPD), European Disability Forum (EDF), European Network on Independent Living (ENIL), Mental Health Europe (MHE) et Inclusion Europe).



- 3) Orienter des futures actions plus ambitieuses à entreprendre en vue des élections municipales ;
- 4) Diffuser et informer sur les actions déjà réalisées et celles à venir.

Les différentes tables rondes ont été co-animées par des professionnels de la fédération des CREAL et des représentants des délégations locales de Nous Aussi engagées dans le projet.

Sont intervenus à cette journée plusieurs acteurs sensibles au sujet du droit de vote des personnes en situation de handicap tels que :

- **Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées ;**
- **Guillaume Jacquinot, chargé des questions politiques d'Inclusion Europe⁹**
- Des membres d'**Inclusion ASBL¹⁰** ;
- **Geneviève Cerf-Casau, chef du service administration et gestion locales à l'Association des Maires de France (AMF) ;**
- **Marie-Anne Montchamp, Présidente de la CNSA.**

Cette journée a rassemblé **170 participants**. Les échanges ont été très riches et ont donné suite à de nouvelles pistes de réflexion et de travail dans la continuité du projet.

➔ Diffusion aux différents moments clés du projet

- Suite à une sollicitation reçue après le colloque national d'octobre 2019, **un article sur le projet Nous Aussi** a été publié dans **Le Point**: https://www.lepoint.fr/monde/droit-de-vote-des-personnes-en-situation-de-handicap-mental-une-etape-apres-l-autre-17-10-2019-2341889_24.php#
- **Le numéro 99 de décembre 2019 de la revue de l'ADAPEI « Vivre ensemble en Ile - et-Vilaine »** a présenté dans un dossier intitulé « Tous citoyens ! » le contenu du projet de Nous Aussi, les outils en cours de finalisation et un retour d'expérience du colloque national Nous Aussi du 3 octobre 2019.
- Fin janvier 2020, **une interview sur radio Laser (Bretagne)** avec une conseillère technique du CREAL Bretagne a porté sur les actions menées autour du vote et les outils élaborés dans le cadre du projet. <https://nous-aussi.fr/posts/interview-sur-radio-laser-%28bretagne%29-sur-les-actions-men%C3%A9es-autour-du-vote>
- **Des « Teasers » de présentation et diffusion ont cherché à produire de l'intérêt concernant la sortie du guide en février 2020 (Annexe 1c) et le développement de l'application numérique.** Pour cette dernière, un « livrable digital » a été projeté en octobre 2019 lors du colloque national sous forme d'une vidéo de présentation de l'application (1 à 2 minutes) avec les principes du jeu, les principaux personnages et le déroulé du parcours de jeu sur le vote.
- Des **communiqués de presse** en février 2020 (annexe 1d) et en juin 2020 (annexe 1e) ainsi qu'un **dossier de presse** en juin 2020 (annexe 1f) ont été envoyés auprès de la

⁹ Inclusion Europe est une organisation belge de personnes ayant un handicap intellectuel et de leurs familles qui compte 79 membres en 39 pays européens.

¹⁰ Inclusion asbl est une association belge francophone qui promeut la Qualité de vie et la Participation des personnes avec un handicap intellectuel et de leurs proches.



presse générique et spécialisée pour diffuser les outils, le guide et l'application numérique, facilitant l'accès au vote pour les personnes en situation de handicap.

- Suite à la diffusion du premier communiqué de presse, l'édition du 10 février 2020 de **MAIREinfo** a présenté le projet Nous Aussi et ses outils : <https://www.maire-info.com/elections/aider-les-personnes-sous-tutelle-ou-curatelle-voter-article-23863>
- A l'international, le 7 février 2020 l'association **Inclusion Europe** a publié un article sur les actualités du projet Nous Aussi : <https://www.inclusion-europe.eu/two-new-projects-on-voting-rights-by-nous-aussi/>

L'UNAPEI s'est chargé aussi de communiquer régulièrement avec les partenaires de Nous Aussi sur l'état d'avancement du projet.

Une diffusion régulière a été effectuée sur les réseaux sociaux via les comptes Facebook et Twitter de l'association Nous Aussi.

Afin de capitaliser les résultats de ce projet et diffuser les outils opérationnels développés, différentes actions sont envisagées :

- ⇒ Poursuivre le travail de partenariat avec l'association des maires de France
- ⇒ Diffuser le rapport de fin de projet et prévoir une version simplifiée à destination des personnes en situation de handicap intellectuel
- ⇒ Organiser des journées de restitution à l'échelle nationale et/ou régionale